



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud

Ensemble,  
s'engager pour  
la réussite



## **Mise à jour au code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

Avis est par la présente donné que, conformément à l'article 175,1 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit avoir un code d'éthique et de déontologie pour les commissaires. Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procédera à la mise à jour de son code d'éthique et de déontologie lors de la séance publique du 24 février 2015.

Pour toutes questions ou commentaires écrivez à [info@cscotesud.qc.ca](mailto:info@cscotesud.qc.ca)

Donné à Montmagny, le 21<sup>e</sup> jour de janvier 2015

Le secrétaire général, Pierre Côté